



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE COMMUNE DE LUYNES DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)	Feuillet n°
DÉCISION PORTANT SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE À L'ORGANISATION DE L'EXPOSITION INTITULÉE « WORLD COLLAGE DAY »	Décision 16/04/2024 N° DGS/2024/033

Le Maire de la commune de LUYNES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2023, portant délégation de pouvoirs au Maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT,

CONSIDÉRANT la programmation de la saison culturelle 2023/2024,

DÉCIDE

Article 1 :

De signer avec l'Association ART'UP, représentée par Monsieur Stéphane GUIBERT agissant en qualité de Président, une convention de partenariat ayant pour objet de définir les conditions et les modalités de collaboration réciproques des deux parties concernant l'organisation de l'exposition intitulée « WORLD COLLAGE DAY » qui aura lieu du 10 au 13 mai 2024 au Centre Culturel La Grange à Luynes.

Article 2 :

La commune de Luynes s'engage à soutenir l'organisation de l'exposition mise en œuvre par l'association ART'UP pour un montant total de 400€.

Article 3 :

Conformément aux dispositions des articles R421-1 et R421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS (28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication sur le site internet de la commune.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision. Une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire au titre du contrôle de légalité ainsi qu'à Monsieur le Trésorier payeur de la ville.

Envoyé en préfecture le 22/04/2024
Reçu en préfecture le 22/04/2024
Publié le 
ID : 037-213701394-20240416-DGS_2024_033-AR

Fait à LUYNES, le 16 avril 2024
Le Maire,

Certifié exécutoire par :

- sa transmission au contrôle de légalité

le : 22 AVR. 2024

- sa publication sur le site internet de la

commune le : 22 AVR. 2024



Bertrand RITOURET

Envoyé en préfecture le 22/04/2024
Reçu en préfecture le 22/04/2024
Publié le 
ID : 037-213701394-20240416-DGS_2024_033-AR